

Lundi 29 mars 2021 / 14 h > 18 h

INCIDENCES PRATIQUES DE LA RÉFORME «PAQUET MARQUES»

L'Ordonnance n° 2019-1169 du 13 novembre 2019 relative aux marques de produits ou de services et son décret d'application (Décret n° 2019-1316 du 9 décembre 2019) sont entrés en vigueur le 11 décembre 2019. Ils transposent la directive (UE) 2015/2436 du 16 décembre 2016 et remanient en profondeur les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la protection des marques en droit français.

Cet atelier permettra aux praticiens, non-spécialistes du droit des marques, d'appréhender les changements apportés aux règles gouvernant la protection des marques françaises et de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la rénovation des règles d'enregistrement et d'opposition, et l'instauration d'une procédure en déchéance et en nullité devant l'INPI.

- ▶ Atelier virtuel animé par Julien CANLORBE, avocat à la cour
- ▶ **Tarif :** 300 € TTC

Les frais d'inscription à cet atelier peuvent être pris en charge par le **fifpl**.



© Pixabay.com



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

irpi
INSTITUT DE RECHERCHE EN
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



EFB
ÉCOLE D'AVOCATS



FORMATION CONTINUE
OBLIGATOIRE - AVOCATS
4 h validées

CLASSE VIRTUELLE

Lundi 29 mars 2021 / 14 h > 18 h

INCIDENCES PRATIQUES DE LA RÉFORME « PAQUET MARQUES »

- ▶ **Public visé** : atelier dédié aux avocats, CPI et juristes en droit des affaires confrontés à des dossiers impliquant le droit des marques.
- ▶ **Niveau 2** : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.
- ▶ **Spécialités** : droit des affaires – droit de la propriété intellectuelle.
- ▶ **Prérequis** : pratique occasionnelle du droit des marques.
- ▶ **Objectifs de cet atelier virtuel** :
 - maîtriser les nouveautés issues de l'Ordonnance n° 2019-1169 du 13 novembre 2019 ;
 - comprendre les impacts de la réforme sur les stratégies de protection des marques ;
 - être sensibilisé aux nouvelles questions procédurales et aux enjeux de stratégie procédurale.
- ▶ **Méthode pédagogique** : atelier interactif articulé autour d'une présentation PowerPoint remise aux participants.
- ▶ **Plan de cet atelier virtuel** :

Introduction

- Origines et buts de la réforme
- Présentation des nouveaux textes
- Objectifs du « Paquet Marques »
- Droit transitoire

I - Choix de la marque

- Élargissements de la catégorie de signes protégeables
- De nouveaux motifs absolus de refus
- De nouveaux motifs relatifs de refus

II - Maintien des droits et usage sérieux

- Renforcement de l'obligation d'usage sérieux
- Usage sérieux et recevabilité (opposition, nullité, contrefaçon)
- Nouveau « droit d'intervention » du titulaire d'une marque postérieure

III - Procédures

- Enregistrement et renouvellement
- Nouvelle procédure d'opposition
- Nouveau régime de l'action en nullité et en déchéance
- Nouveau recours contre les décisions de l'INPI

IV - Défense de la marque

- Nouvelle définition de la contrefaçon
- Amélioration de la protection des marques de renommée
- Nouveaux délits de contrefaçon

Support pédagogique : powerpoint et toute documentation utile.

JULIEN CANLORBE,
AVOCAT, CABINET
MOMENTUM AVOCATS



Associé au cabinet Momentum Avocats, Julien CANLORBE intervient en droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevets, dessins et modèles, marques) et dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il a soutenu une thèse de doctorat en droit privé, rédigée sous la direction du Professeur Georges Bonet, intitulée *L'usage de la marque d'autrui*. Cette thèse a obtenu le prix de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris et celui de l'IRPI, qui l'a publiée en 2007.

Il enseigne le droit de la propriété intellectuelle et de la publicité (ESCP Europe / ISTEC) et contribue à plusieurs ouvrages et revues de référence dans ces matières : il est notamment membre de du comité éditorial de la revue Propriétés intellectuelles dans laquelle il tient la rubrique «marques françaises» de la chronique Droit des marques et autres signes distinctifs et est en charge de la rédaction des fascicules «Signes protégeables» et «Contrefaçon. Délit d'usage» du JurisClasseur Marques (LexisNexis).



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

irpi
INSTITUT DE RECHERCHE EN
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



A EFB
ÉCOLE D'AVOCATS



FORMATION CONTINUE
OBLIGATOIRE - AVOCATS
4 h validées

CLASSE VIRTUELLE